



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/ 189

**MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 7 JANVIER 2016
RELATIF À LA COMPOSITION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL
DE LA RÉGION GRAND EST**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134 – 6 ;
- VU** le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU** le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin, à compter du 1er janvier 2016 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016 modifié relatif à la composition du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2016/1713 du 28 décembre 2016, modifiant l'arrêté du 7 janvier 2016 relatif à la composition du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;
- VU** le courrier du 13 mars 2017 par lequel le Mouvement des Entreprises de France – MEDEF Grand Est désigne Mme Valérie GOBILLARD et MM. Alain FONTANESI et Blaise TAFFNER en tant que ses représentants au sein du 1^{er} collège du CESER Grand Est ;
- VU** le courrier du 19 avril 2017 par lequel « Les Jeunes Agriculteurs Grand Est » désigne Monsieur Ludovic LOUIS en tant que son représentant au sein du 1^{er} collège du CESER Grand Est ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016 relatif à la composition du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, est modifié comme suit :

1er COLLEGE : Entreprises et activités professionnelles non salariées

Pour la Champagne-Ardenne (25 représentants désignés) :

| | | |
|--|---|---|
| Par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) | 4 | <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean Pierre GUERIN - M. Lionel VUIBERT - Mme Valérie GOBILLARD - M. Alain FONTANESI |
|--|---|---|

Pour la Lorraine (31 représentants désignés) :

| | | |
|------------------------|---|---|
| Pour l'Agriculture | 5 | <ul style="list-style-type: none"> - M. Gérard RENOUARD, au titre de la Chambre Régionale d'Agriculture - M. Jérôme MATHIEU, au titre de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) - M. Sylvain FRANZ, au titre de l'accord entre la Confédération paysanne de Lorraine et la Coordination rurale lorraine - M. François GODINOT, pour le secteur forêt-bois au titre de l'accord entre l'Union Forestière de l'Est et GIPEBLOR - M. Ludovic LOUIS, au titre du Comité régional des Jeunes Agriculteurs |
| Pour le MEDEF Lorraine | 7 | <ul style="list-style-type: none"> - M. Blaise TAFFNER, au titre du MEDEF - Mme Françoise ROSIN-PIERREL au titre du MEDEF - Mme Isabelle LEG, au titre de la Fédération française du bâtiment de Lorraine - M. Patrice HALTEBOURG, au titre de la Fédération régionale des Travaux publics - M. Gilles SCHAFF, au titre de l'Union des Industries chimiques - M. Jean ARNOULD, au titre de l'Union des industries mécaniques et minières - M. Jean-Marie BENOIT, au titre du CNPA de Lorraine |

ARTICLE 2 : Les articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016, modifiés par l'arrêté préfectoral n° 2016/1713 du 28 décembre 2016 sont complétés comme suit : « Les démissions de M Thierry COULOMB, de M. Gilles EICH et de Mme Frédérique LAFOSSE prennent effet au 31 décembre 2016 ».

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **27 AVR. 2017**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU